AGIR	Action n° 6 : Mobiliser et renforcer les outils financiers et fonciers

Contexte :

La France a une consommation des fonds européens de 61 % (rapport Sénat 2019), ce qui la place dans la moyenne des pays de l'Union.

Pourtant, lors du forum 2021 des gestionnaires de la biodiversité sur les milieux humides, les débats ont montré une faible mobilisation des outils fonciers existants - baux, servitudes, ORE… - par les gestionnaires, et un manque de liens avec certains acteurs du foncier agricole et urbain comme les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural et les Etablissements publics fonciers.

Bien que des opportunités de financements publics - nationaux ou européens - existent, et que les Pôles-relais zones humides diffusent régulièrement les différents appels à projets publics et privés, les acteurs territoriaux n'ont pas toujours les capacités pour les mobiliser - même s'il convient de relever malgré tout une forte mobilisation de ces derniers pour poursuivre l'élaboration de projets d'ampleur avec financements européens sur les milieux humides. De nombreux acteurs soulignent une complexification du montage financier de leurs projets demandant la mise en place d'une ingénierie administrative et financière importante. L'interdiction de cofinancement entre l'Etat et ses établissements publics ainsi que les plafonds d'aides publiques nécessitent la recherche de fonds auprès des collectivités et des acteurs privés et, souvent, l'existence d'une trésorerie importante.

Au niveau d'un portage national, le LIFE « Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques » 2020-2022 (BTP), porté par l'Office français de la biodiversité, a été conçu pour préparer les territoires et les acteurs des politiques sectorielles à s'emparer des enjeux de biodiversité. Doté d'un budget total de 716 000 € (60 % Union Européenne et 40 % Office français de la biodiversité), il vise principalement la construction du projet LIFE Stratégique Nature pour la France, un projet ambitieux qui devrait faciliter la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de biodiversité à l'horizon 2030 et au-delà.

De même, dans le cadre du LIFE Artisan, l'OFB a noué des relations avec la CDC Biodiversité porteuse du programme Nature 2050 qui finance un certain nombre de projets de restauration des milieux humides. La MAIF est partenaire de ce programme qu'elle soutient financièrement.

Le MTE et ses établissements publics (OFB, Agences de l'eau) poursuivent la mise en œuvre et la consolidation des outils fonciers et des aides créées pour la préservation des espaces naturels et notamment des milieux humides :

- Obligations réelles environnementales (ORE) : dispositif foncier contractuel de protection de l'environnement qui présente la particularité d'être mobilisable par chaque propriétaire foncier, s'il souhaite se saisir des problématiques environnementales.
- Paiements pour services environnementaux (PSE) : mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau, ce dispositif d'aides rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs.

Nota : cette action n'intègre pas l'outil Label bas carbone qui fait l'objet de l'action spécifique n° 21.

Objectif :

. Améliorer, en lien notamment avec les Régions, la mobilisation des fonds européens (FEADER, FEDER, FEAMP, LIFE, Interreg, LEADER, ERASMUS) au bénéfice des milieux humides

Projet

. Améliorer la connaissance et la mobilisation des acteurs sur les outils financiers et fonciers nationaux et européens permettant une meilleure préservation des milieux humides

. Accompagner les porteurs de projet (sensibilisation, préservation, restauration) dans le montage financier du projet

. Accompagner les bailleurs de fonds publics et privés à démultiplier le nombre de projets financés en faveur des milieux humides (sensibilisation, préservation, restauration).

. Accompagner le déploiement d'outils contractuels dans les territoires comme les PSE et les ORE en milieux humides

Contenu de l'action :

Des travaux seront engagés, notamment dans le cadre de la SNB, pour que les acteurs français mettent en œuvre (en lien avec les services de l'État) une meilleure mobilisation des fonds européens (FEADER, FEDER, FEAMP, LIFE, Interreg, LEADER, ERASMUS) au bénéfice des milieux humides.

1. Outils financiers

Pour accompagner les porteurs de projet (sensibilisation, préservation, restauration), il est nécessaire de poursuivre et développer les mécanismes de veille du centre de ressources milieux humides de l'OFB et des Pôles-relais zones humides en lien avec le LIFE Artisan et la plateforme Aides territoires, pour informer les acteurs des opportunités et appels à projets existants. Il est également nécessaire de développer l'Ingénierie administrative et financière sur tout le territoire et une meilleure convergence des aides publiques et privées vers les porteurs de projets.

Afin d'avoir une meilleure mobilisation des fonds européens, nationaux et locaux au bénéfice des milieux humides, plusieurs démarches seront engagées.

a) LIFE Biodiv France

L'Office français de la biodiversité coordonne le LIFE BIODIV'FRANCE qui vise à accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 par de l'ingénierie de projet et un apport d'expertise.

Dans ce cadre, les Régions et leurs Agences régionales de la biodiversité ainsi que les directions régionales de l'OFB favoriseront la mise en place de comités de financeurs à l'échelle régionale pour faciliter le financement de projets.

b) est LIFE 2030

Il s'agit d'un mécanisme de sous-subvention ciblant les parties prenantes des Régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE et des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) associés qui vise à financer des projets qui assureront un impact sur le terrain et démontreront à terme l'engagement de l'UE Outre-mer envers la mise en œuvre réussie des stratégies régionales et mondiales pour la biodiversité.

c) Mécénats d'entreprises, fonds et fondations

Le secteur privé tend de plus en plus à financer des projets liés à l'environnement. Il est opportun de favoriser des collaborations entre les membres du centre de ressources milieux humides et le Centre français des fonds et fondations ainsi qu'Admical, pour poser les premières briques pour l'édification d'un réseau de mécènes engagés, apportant un soutien financier stable et pérenne aux projets de préservation et restauration des milieux humides. Pour cela les entreprises engagées pour la nature et les assureurs seront ciblés en priorité au regard de l'importance des milieux humides pour la biodiversité mais également pour s'adapter au changement climatique (Solutions naturelles d'évitement des dégâts liés aux inondations et aux sécheresses, …). Les échanges dans le cadre du LIFE Artisan avec la CDC Biodiversité et la MAIF seront poursuivis et renforcés avec l'OFB et le Pôles-relais mares et vallées alluviales.

d) Paiements pour services environnementaux (PSE)

Projet

Mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau, ce dispositif d'aides rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Il est mis en place dans le cadre de projets collectifs territoriaux, portés par des maîtres d'ouvrage identifiés (collectivités territoriales, syndicats d'eau potable, structures privées ou associatives…), sur des territoires à forts enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, protection des ressources en eau, stockage de carbone dans les sols ou la biomasse…). L'action consistera à déployer des PSE spécifiques pour la préservation des ZH et à suivre leur mise en œuvre et leur impact.

e) Outils fiscaux

Des travaux doivent être menés pour identifier les mesures favorables ou défavorables aux espaces naturels, et il conviendra d'identifier celles qui visent les milieux humides, afin de négocier avec Bercy pour renforcer les mesures fiscales favorables (notamment le renforcement de l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties au bénéfice des milieux humides - TFNB) et diminuer/faire disparaître les mesures à impacts négatifs.

f) Autres suivis sur les sujets financiers

La SNB doit faire l'objet de travaux sur le financement de ses mesures (sachant que le PNMH est un volet de la SNB), un point spécifique aux MH sera analysé.

2. Outils fonciers

a) ORE (art. L. 132-3 du code de l'environnement)

Les ORE sont inscrites dans un contrat aux termes duquel le propriétaire d'un bien immobilier met en place une protection environnementale attachée à son bien, pour une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans. Etant attachées au bien, les ORE mises en place ne sont pas affectées par un changement de propriétaire. Il s'agit ainsi d'un dispositif foncier de protection de l'environnement qui présente la particularité d'être contractuel et mobilisable par chaque propriétaire foncier, s'il souhaite se saisir des problématiques environnementales.

Leur utilisation en faveur des milieux humides sera renforcée et suivie.

b) Bail rural à clauses environnementales

Introduit par la loi d'orientation agricole du 5 Janvier 2006, le bail environnemental est une forme de bail rural qui permet la mise en place de pratiques culturales spécifiques (Clauses particulières- Art. R. 411-9-11-1) à respecter par le preneur dans un but de protection de l'environnement ou des ressources naturelles. Ce dispositif a été conforté et élargi par la loi d'avenir du 13 octobre 2014 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Il encourage les partenariats publics-privés entre collectivités publiques et agriculteurs pour la protection des milieux, des espèces et des ressources naturelles.

Sa mise en œuvre sera suivie pour identifier son impact sur la préservation des milieux humides.

c) Sites naturels de compensation

Les sites naturels de compensation seront relancés en « sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCRR) ».

Les actions menées dans ces espaces agréés par l'État doivent permettre de restaurer des écosystèmes dégradés. Ils offrent aux entreprises des solutions de restauration « clés en main » pour répondre à leurs obligations réglementaires ou à leurs engagements volontaires en faveur de la biodiversité.

Les SNCRR seront suivis quant à leur impact sur les milieux humides.

Projet

d) POGEIS (appel à projet en cours)

Le projet Pogéis porte sur les sites à potentiel de gain écologique, c'est-à-dire susceptibles de voir leur état ou fonctions écologiques s'améliorer grâce à des actions de génie écologique ou certaines pratiques de gestion. L'application web permettra de les recenser et caractériser de manière collaborative, incluant les spécificités des sites. Élaborée par l'Office français de la biodiversité (OFB) avec l'ensemble des acteurs concernés, elle sera déployée au printemps 2025.

e) Autres outils de suivi sur les sujets fonciers

Les travaux suivants notamment seront investigués sur les enjeux liés aux milieux humides.

- Groupe fondation LIFTI https://lifti.org/ et Assises Nationales du Foncier et des Territoires (ANFT)
- Réflexion sur la mobilisation de l'outil AFAFE par les Conseils départementaux pour la préservation des zones humides, cours d'eau et infrastructures agro-écologiques. (Ordre des géomètres experts recommandations)

  (Desartificialisation : décabanisation / décharge OFB-ADEME)
- Mise à disposition du référentiel milieux humides et de la carte national de prélocalisation des milieux humides sur diverses plateformes cartographiques ou d'outils en lien avec le foncier.
- Outil foncier du CEREMA comme UrbanSimul (mise à disposition des référentiels nationaux Cartes de prélocalisation de Patrinat ; inventaires intégrés dans le RPDZH)

Gouvernance :

Pilote : MTE-DEB et CGDD, OFB

Partenaires : AE, CEREMA, Régions, FCEN et autres APN

Groupe de travail : PT

Engagements :

Résultats attendus :

Calendrier indicatif :

Budget estimé :

Indicateur de réussite :

Évolutions effectives des outils financiers, fiscaux et fonciers.

Évolution de la place des projets relatifs aux milieux humides dans les dispositifs de financement.

Évolution du nombre d'ORE en milieux humides et des surfaces concernées.

Évolution du nombre de PSE en milieux humides, du nombre d'acteurs impliqués et des surfaces concernées.

Évolution de la mobilisation des fonds FEADER et FEDER au bénéfice des milieux humides.

Projet